

**AVIS D'IMPÔT 2019****TAXES FONCIÈRES**

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible dans impots.gouv.fr via la barre de rechercheM ZAMPARUTTI SEBASTIEN
197 RUE DE L EGALITE
65130 CAPVERN

Vos références

Numéro fiscal (C) : 05 98 201 871 232
 Référence de l'avis : 19 65 4088620 67
 Numéro de contrat de prélèvement : M3 65 0032491 04
 RUM* : FR46ZZZ005002M365003249104
 Numéro de propriétaire : 258 Z00050 T

Débiteur(s) légal(aux) :
 PROP/INDIVIS 4101 MBQJ76
 M ZAMPARUTTI SEBASTIEN BAPTISTE

PROP/INDIVIS 02104 MBQJ75
 MME FAVOT EMILIE

Numéro de rôle : 221
 Date d'établissement : 05/09/2019
 Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 490,00 €**Détail du montant restant à prélever**

Montant de vos taxes foncières 2 226,00 €

Acomptes mensuels versés 1 736,00 €

65038

Compte à débiter :

FR76 1690 6010 0287 0121 3407 811
ZAMPARUTTI SEBASTIEN
CRCA LANNEMEZAN

Prochaines échéances 2019 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2019

16 SEPTEMBRE 2019	217,00 €
15 OCTOBRE 2019	217,00 €
15 NOVEMBRE 2019	56,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2020 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2020 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2020	222,00 €	15 JUIN 2020	222,00 €
17 FEVRIER 2020	222,00 €	15 JUILLET 2020	222,00 €
16 MARS 2020	222,00 €	17 AOÛT 2020	222,00 €
15 AVRIL 2020	222,00 €	15 SEPTEMBRE 2020	222,00 €
15 MAI 2020	222,00 €	15 OCTOBRE 2020	222,00 €

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - Courriel : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :
 • Sur le paiement de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS LANNEMEZAN
545 RUE GEORGES CLEMENCEAU - 65303 LANNEMEZAN CEDEX
Tél : 05 62 40 60 50
- Sur le montant de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS LANNEMEZAN - S.A.I.D. LANNEMEZAN
545 RUE GEORGES CLEMENCEAU - 65303 LANNEMEZAN CEDEX
Tél : 05 62 40 60 50

**(Service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger renseignez-vous auprès de votre opérateur)*

Département : 65 HAUTES PYRENEES

Commune : 258 LANNEMEZAN

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2018	16,93 %	%	3,94 %	24,69 %	0,205 %	13,29 %	0,236 %	
	Taux 2019	16,93 %	%	3,96 %	24,69 %	0,196 %	13,29 %	0,23 %	
	Adresse	425 RUE DES RESISTANTS							
	Base ①	3588		3588	3588	3588	3588	3588	
	Cotisation	607		142	886	7	477	8	2127
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations 2018	594		138	867	7	467	8		
Cotisations 2019	607		142	886	7	477	8	2127	
Variation	+2,19 %	%	+2,90 %	+2,19 %	0 %	+2,14 %	0 %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2018	38,54 %	%	13,00 %	67,60 %	0,758 %	27,20 %	0,919 %	
	Taux 2019	38,54 %	%	13,79 %	67,60 %	0,695 %	26,60 %	0,891 %	
	Bases terres Non agricoles	8		8	8	8	8	8	
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2018	3		1	5		2		
	Cotisations 2019	3		1	5	0	2	0	11
	Variation	0 %	%	0 %	0 %	%	0 %	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe :		
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			88
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt :			2226